



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed BOUDIAF



**Procès-verbal du Conseil de Direction de l'Université  
Du 09 septembre 2020**



**Année Universitaire 2019- 2020**

Le neuf du mois de septembre de l'an deux mille vingt, à dix heures, s'est tenue la réunion du conseil de direction de l'université.

**Ordre du jour :**

1. Application de l'arrêté N°633 du 26 août 2020 portant organisation et gestion pédagogique, de l'évaluation et progression des étudiants durant période Covid 19
2. Situation du report des notes et des délibérations sur PROGRESS
3. Présentation de la nouvelle interface des supports pédagogiques
4. Divers

**Étaient présents :**

N°	Nom et Prénom	Qualité
1.	Amine Bouziane HAMMOU	Recteur
2.	Brahim BENYAHIA	Secrétaire Général
3.	Belal ALSHAQAQI	Vice-recteur de la Formation Supérieure du 1er et 2eme cycle, la Formation Continue, les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation
4.	Mebrouk HAMANE	Vice-recteur chargé du Développement, de la Prospection et de l'Orientation.
5.	Abdellatif El-Bari TIDJANI	Vice-recteur chargé de la Formation Supérieure de Post-Graduation de l'Habilitation Universitaire et de la Recherche Scientifique
6.	Lahouari CHAA	Vice-recteur des Relations Extérieures de la Coopération, de l'Animation et de la Communication et des Manifestations Scientifiques
7.	Abdelkader HACHICHI	Doyen de la Faculté d'Architecture et de Génie Civil
8.	Abbes AZZI	Doyen de la Faculté de Génie Mécanique
9.	Abdelghani TEBBOUNE	Doyen de la Faculté de Physique
10.	Bachir DJEBBAR	Doyen de la Faculté de Mathématiques et Informatique
11.	Larbi KACIMI	Doyen de la Faculté de Chimie
12.	Ghalem BACHIR	Doyen de la Faculté de Génie Électrique
13.	Anas MAMI	Doyen de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
14.	Adil GAOUAR	Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques Appliquées ISTA
15.	Hichem LOUH	Directeur de l'Institut d'Éducation Physique et Sportive IEPS
16.	Maamar BOUDIA	Responsable de la cellule de communication
17.	Sabria BELGHORAF	Directrice et conservatrice en chef de la bibliothèque

## **1. Application de l'arrêté N°633 du 26 août 2020 portant organisation et gestion pédagogique, de l'évaluation et progression des étudiants durant période covid 19**

Après l'ouverture de la réunion par Mr le recteur, la parole a été donnée à Mr le vice-recteur chargé de la pédagogie pour présenter les points abordés lors de sa réunion du 07 septembre 2020 avec les vices doyens chargés de la pédagogie consacrée à la présentation de l'arrêté N° 633 du 26 août 2020 :

- L'enseignement à distance et / ou en ligne est une forme d'apprentissage pédagogique reconnue entrant dans le cursus de formation supérieure des étudiants.
- La présence des étudiants aux différentes activités d'enseignement en présentiel, n'est pas obligatoire, sauf avis contraire de l'équipe pédagogique, s'agissant de certains travaux pratiques et / ou de stages.
- L'évaluation des étudiants peut être effectuée, après avis des comités pédagogiques, sous différentes formes : En présentiel ; à distance, pour les matières transversales et de découverte ; Sur travaux effectués par les étudiants.
- Favoriser autant que possible l'évaluation à distance, excepté les unités d'enseignement fondamentale.
- Chaque matière d'enseignement peut être validée sur la base de l'une des trois formules suivantes : Evaluation finale et évaluation continue ; évaluation finale seule ; évaluation continue seule.
- Les soutenances des mémoires de fin de cycle s'organisent selon des modes appropriés, arrêtés par les équipes pédagogiques. En l'absence de soutenance, le mémoire en question est évalué par l'encadrant et par deux examinateurs.
- La progression de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année de Licence est de droit si l'étudiant a capitalisé 30 crédits (avec déduction des crédits des matières non réalisées), sans égard à leur répartition entre les deux semestres.
- La progression de la 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> année de Licence est de droit si l'étudiant a capitalisé 90 crédits (avec déduction des crédits des matières non réalisées), sans tenir compte des matières fondamentales exigées.
- La progression de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année de master est de droit si l'étudiant a capitalisé 45 crédits (avec déduction des crédits des matières non réalisées), sans tenir compte des matières fondamentales exigées. La compensation entre les unités d'enseignement des deux semestres est accordée aux étudiants de la 1<sup>ère</sup> année de master.

## **2. Etat du report des notes sur PROGRESS**

Mr le recteur a insisté sur la mise à jour de la plateforme PROGRES par rapport au report des notes, en rappelant que pour cette année universitaire 2019-2020, les délibérations se feront exclusivement sur PROGRES.

### 3. Présentation de la nouvelle interface des supports des cours

La parole a été donnée par la suite à M.GAOUAR, qui a procédé à une démonstration de la nouvelle plateforme dédiée aux supports des cours du 2<sup>ème</sup> semestre mis en ligne le mardi 08 septembre 2020, sur le site de l'université. Dans son intervention, M. GAOUAR a aussi rappelé l'intérêt et l'accessibilité d'une telle interface pour tous les étudiants de l'USTO.

### 4. Divers

- a. Dans son intervention, le responsable de bibliothèque Mme BELGHORAF, a précisé que les bibliothèques des facultés, ainsi que celle de l'université, sont ouvertes aux étudiants, en respectant les mesures nécessaires indiquées dans le protocole sanitaire. Sur ce volet, Mr le recteur a insisté sur les procédures à adopter pour l'acquisition d'ouvrages au profit de la bibliothèque.
- b. Concernant le cas des deux étudiantes (Melle MEKHATRIA Halima Farah de la faculté SNV et Melle LECHLECH Halima de la faculté mathématiques et informatique) ayant bénéficiées de bourses d'étude, dans le cadre du programme de coopération algéro-hongrois, le conseil de direction autorise la tenue exceptionnelle des examens du semestre 6 pour ces deux étudiantes, afin de permettre la délivrance de leurs diplômes et finaliser la procédure de leur inscription auprès des universités hongroises.
- c. Dans son intervention, Mr le vice-recteur chargé de la post graduation a présenté les nouveaux documents de soutenance de doctorat établis, conformément à l'arrêté N°1001 du 27 juin 2019. Il a également rappelé que l'opération des inscriptions et des réinscriptions des doctorants, pour l'année universitaire 2020-2021 est ouverte à partir du 06 septembre 2020.
- d. Concernant l'opération d'authentification des diplômes, la parole a été donnée à Mr le vice-recteur chargé de la pédagogie, afin de présenter un aperçu sur la démarche à suivre.

En fin de réunion, la parole a été donnée à Mr le vice-recteur chargé de la planification pour présenter l'état d'avancement des différentes opérations en cours.

La séance fut levée à 17h00

**Le Recteur de l'Université**